

KERING



# *guide*

DE L'ACTIONNAIRE

2026

## Sommaire

### Kering en bref

Message du Président-Directeur général	p. 1
Profil du Groupe	p. 2
Chiffres clés 2025	p. 4
Gouvernement d'entreprise	p. 8
Le Comité exécutif	p. 10

### Kering en bourse

L'action Kering	p. 12
Le capital	p. 14
Le dividende	p. 15

### Kering en pratique

Modalités de détention	p. 16
Ordres de bourse	p. 19
Fiscalité	p. 20
Assemblée générale	p. 22
Nos publications	p. 25
Agenda 2026 et contacts	p. 26



# Message du Président

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition la dernière édition de notre Guide de l'actionnaire, conçu pour vous aider dans vos démarches en tant qu'actionnaire de Kering.

L'année écoulée a marqué une étape importante de la transformation dans laquelle j'ai souhaité que Kering s'engage. Nous avons d'abord fait évoluer la gouvernance de notre Société, en dissociant les rôles de président du Conseil et de directeur général, puis lancé de nombreuses opérations structurantes qui ont été conduites avec rapidité et rigueur. Enfin, nous avons ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de notre Groupe avec le plan stratégique ReconKering.

Ce plan, présenté par Luca de Meo le 16 avril 2026 lors de notre Capital Markets Day, s'appuie sur ce qui fait la force de Kering : des Maisons à l'identité singulière, dont l'audace et la créativité embrassent à la fois héritage et innovation. Il vise à accélérer notre évolution, renforcer les synergies à l'échelle du Groupe, et renouer avec la croissance.

Nous sommes conscients que l'environnement géopolitique et macroéconomique dans lequel nous déployons ce plan est particulièrement incertain. Mais nous savons aussi que nous pouvons nous appuyer sur des fondamentaux solides : un ensemble de Maisons exceptionnelles, des équipes pleinement mobilisées, un actionnaire de référence qui depuis la création du Groupe par mon père il y a plus de soixante ans a toujours privilégié la vision à long terme.

Notre Conseil accueille cette année de nouveaux membres, ces changements témoignent de notre volonté d'accroître encore la diversité des expertises et la capacité de votre Conseil à exercer pleinement ses missions.

Soyez assurés de l'engagement total des administrateurs pour accompagner et superviser la stratégie de notre Société avec exigence et discernement.

Je vous remercie de votre confiance.

**François-Henri Pinault**

Président

## Profil du Groupe

Nos Maisons sont des sources d'émotion et d'inspiration qui expriment un point de vue fort. C'est leur capacité à réinterpréter leur héritage créatif pour proposer un regard nouveau sur leur époque qui leur permet de susciter le désir et d'exercer une large influence culturelle, reflet de leur singularité et de la défense d'un certain art de vivre.

GINORI  
1735

ITALIA

1735 — Doccia

BOUCHERON

PARIS DEPUIS 1858

1858 — Paris

BALENCIAGA

1917 — Saint-Sébastien

GUCCI

1921 — Florence

*Brioni*

1945 — Rome

SAINT LAURENT

1961 — Paris

BOTTEGA VENETA

1966 — Vicence

*Pomellato*

1967 — Milan

MQUEEN

1992 — Londres

DoDo

1994 — Milan

qeelin

2004 — Hong Kong

KERING  
EYEWEAR

2014 — Padoue

KERING  
JEWELRY



1994 — Milan

# La stratégie de Kering

## Une vision

Une culture d'excellence partagée, au service de produits et expériences désirables, durables et façonnées par le savoir-faire

## Une direction commune

### *ReconKering*

2 priorités pour le Groupe :

- Relancer la croissance en restaurant la désirabilité de ses Maisons
- Renforcer l'efficacité du Groupe grâce à une plateforme groupe

## Une conviction

La stratégie réaffirme nos fondamentaux autour du *True Luxury* – créativité, artisanat, pertinence culturelle et excellence produit – et développe les capacités nécessaires pour conduire l'émergence du *Next Luxury* – nouvelles technologies, nouvelles attentes clients, nouveaux marchés et nouvelles catégories

## Quatre leviers de création de valeur

- Stratégies de marque centrées sur le client : identités renforcées, pertinence culturelle renforcée
- Proximité client : développer la fidélité, élargir le rayonnement
- Excellence produit : un impératif
- Nouveaux marchés : une priorité stratégique

## Des priorités financières clairement établies et mesurées

- Restaurer une croissance durable
- Améliorer la rentabilité du Groupe
- Renforcer l'efficacité du capital
- Accroître la génération de trésorerie

## Chiffres clés 2025

À la suite du partenariat stratégique conclu avec L'Oréal pour la cession de Kering Beauté, finalisée le 31 mars 2026, l'activité de Kering Beauté est reclassée en activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5. En conséquence, l'ensemble des chiffres 2025, à l'exception du nombre d'employés, exclut Kering Beauté. Le compte de résultat 2024 a également été retraité sur cette base.

14 675 M€

**Chiffre d'affaires**

-13 % en publié par rapport à 2024  
-10 % en comparable <sup>(1)</sup> par rapport à 2024

1 631 M€

**Résultat opérationnel courant**

-33 % par rapport à 2024  
11,1 % marge opérationnelle courante

532 M€

**Résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants, part du Groupe**

3,00 € | 1,00 €

**Dividende ordinaire par action  
Dividende exceptionnel par action**

4 428 M€

**Cash-flow libre opérationnel <sup>(2)</sup>**

2 313 M€

**Cash-flow libre opérationnel hors acquisitions et cessions d'actifs immobiliers stratégiques**

43 731

**employés au 31 décembre 2025 <sup>(3)</sup>**

-14 %

**de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre <sup>(4)</sup>**

59 %

**des managers sont des femmes**

CDP Triple A List

**Climate — Water — Forests,  
pour la troisième année consécutive**

1 — Chiffre d'affaires en comparable défini au chapitre 2.7 du Document d'enregistrement universel.

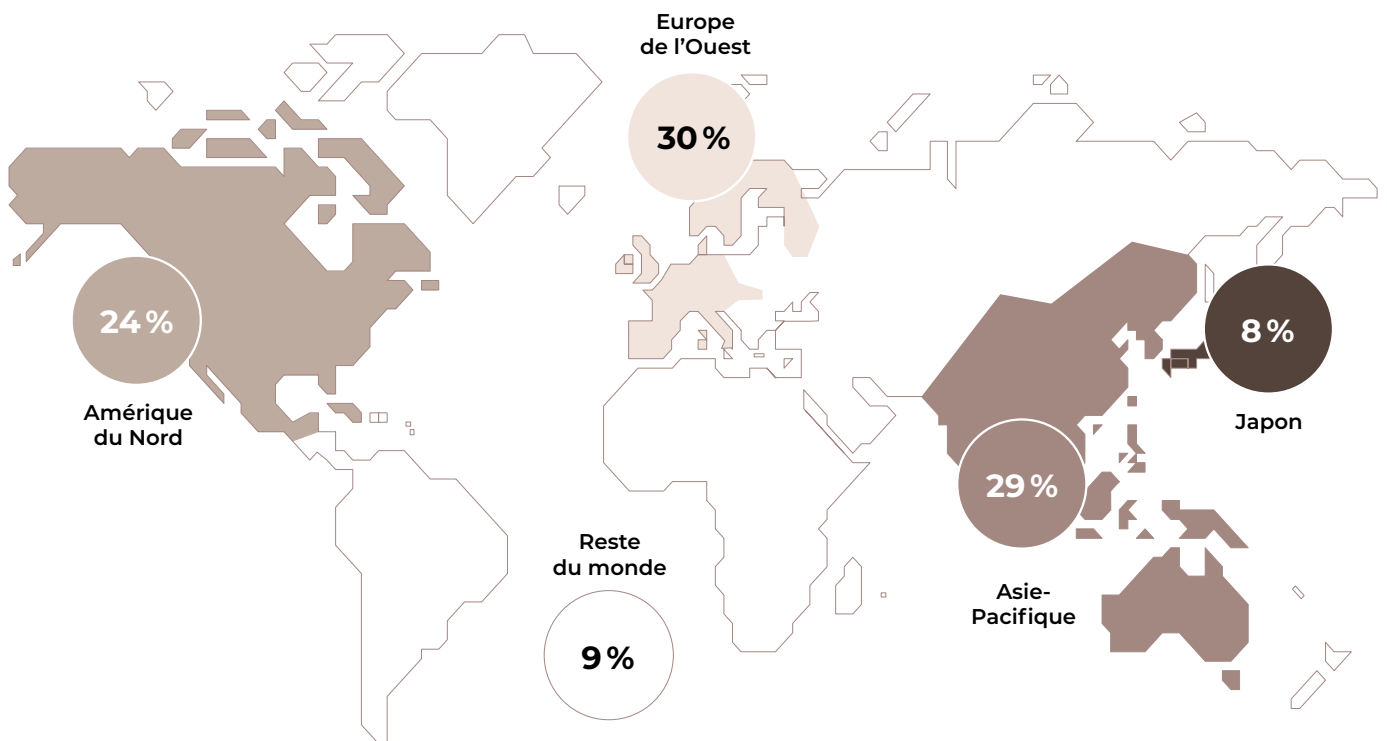
2 — Cash-flow libre opérationnel défini au chapitre 2.7 du Document d'enregistrement universel.

3 — 43 228 ETP moyen en 2025. Ces deux données incluent les effectifs de Kering Beauté.

4 — Sur tous les scopes (1, 2 et 3) au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024.

## Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(pourcentage du chiffre d'affaires total)



# Chiffres clés 2025

## Répartition du chiffre d'affaires par segment

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024	Variation publiée	Variation comparable <sup>1</sup>
Gucci	5 992	7 650	- 22 %	- 19 %
Yves Saint Laurent	2 643	2 881	- 8 %	- 6 %
Bottega Veneta	1 706	1 713	-	+ 3 %
Autres Maisons	2 900	3 221	- 10 %	- 6 %
Kering Eyewear et Corporate	1 631	1 618	+ 1 %	+ 3 %
Éliminations	(197)	(209)	n.a.	n.a.
<b>GROUPE</b>	<b>14 675</b>	<b>16 874</b>	<b>- 13 %</b>	<b>- 10 %</b>

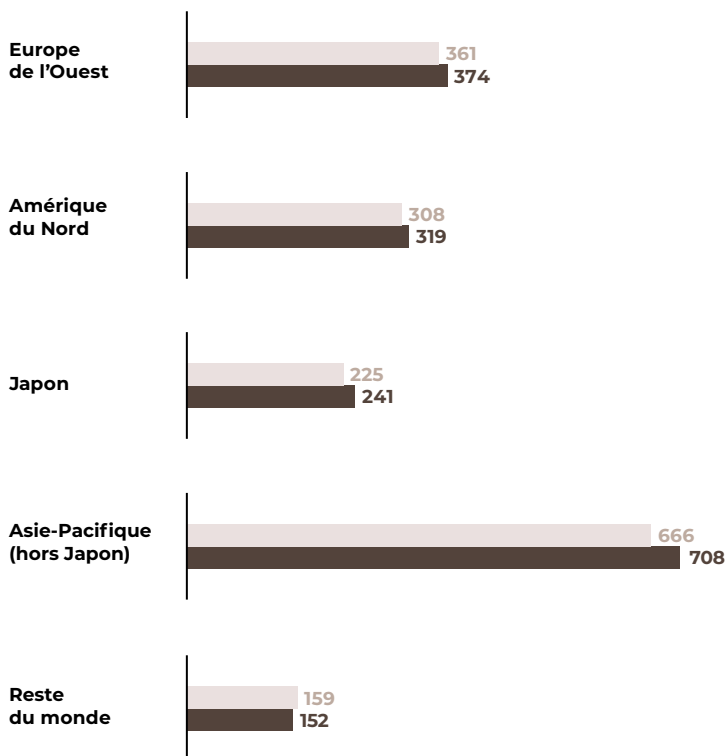
1— À périmètre et taux de change comparables. La définition de la croissance comparable est présentée au chapitre 2.7. Les données 2024 sont retraitées de la contribution de Kering Beauté.

## Répartition du résultat opérationnel courant par segment

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023	Variation publiée
Gucci	966	1 605	- 40 %
Yves Saint Laurent	529	593	- 11 %
Bottega Veneta	267	255	+ 5 %
Autres Maisons	(112)	(9)	n.a.
Kering Eyewear et Corporate	(17)	(2)	n.a.
Éliminations	(2)	(2)	n.a.
<b>GROUPE</b>	<b>1 631</b>	<b>2 440</b>	<b>- 33 %</b>
<i>Taux de marge opérationnelle courante (en % du chiffre d'affaires)</i>	11,1 %	14,5 %	- 3,4 pts

Les données 2024 sont retraitées de la contribution de Kering Beauté.

## Nombre de magasins gérés en propre par zone géographique



# Gouvernement d'entreprise

Depuis le 15 septembre 2025, la structure de gouvernance de Kering repose sur une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, en ligne avec les meilleures pratiques.

La société se réfère au Code AFEP-MEDEF.

## Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de 13 membres, réunit des profils aux compétences variées et complémentaires, en adéquation avec les enjeux du Groupe, et mobilisés en faveur de son développement à long terme. Les membres du Conseil d'administration définissent et approuvent les orientations stratégiques du Groupe et en supervisent la mise en œuvre par la Direction générale. Les administrateurs de Kering sont sélectionnés pour la pertinence de leur expertise, la richesse de leur parcours, ainsi que leur indépendance. Ils sont assistés par quatre Comités spécialisés, tous présidés par des administrateurs indépendants.

## Composition du Conseil d'administration

(au 29 mai 2026)

### **François-Henri Pinault**

Président

### **Luca de Meo**

Directeur général

### **Administrateurs indépendants :**

#### **Véronique Weill,**

Administratrice référente

#### **Dominique D'Hinnin**

#### **Serge Weinberg**

#### **Giovanna Melandri**

#### **Rachel Duan**

#### **Laurent Kleitman**

#### **Marie-Hélène Chenut**

### **Administrateurs non indépendants :**

#### **Financière Pinault,**

représentée par Héroïse Temple-Boyer

#### **Baudouin Prot**

### **Administrateurs représentant les salariés :**

#### **Concetta Battaglia**

#### **Vincent Schaal**

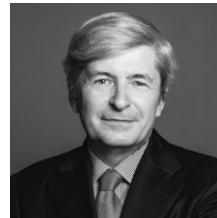
## Composition du Conseil d'administration



**François-Henri Pinault**  
Président



**Véronique Weill**  
Administratrice  
référente et  
Présidente du Comité  
des rémunérations



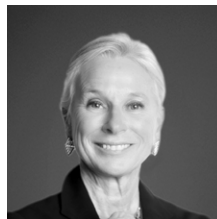
**Dominique D'Hinnin**  
Président du Comité  
d'audit



**Serge Weinberg**  
Président du Comité  
des nominations  
et de la gouvernance



**Luca de Meo**  
Directeur général



**Giovanna Melandri**  
Présidente du Comité  
de développement  
durable



**Marie-Hélène Chenut**



**Rachel Duan**

13

Administrateurs

64 %

d'administrateurs  
indépendants <sup>1</sup>

45 %

de femmes <sup>1</sup>

5

nationalités



**Financière Pinault**  
représentée par  
Héloïse Temple-Boyer



**Laurent Kleitman**



**Baudouin Prot**



**Concetta Battaglia**



**Vincent Schaal**

<sup>1</sup> — Hors administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF.

# Le Comité exécutif

Il compte 11 membres  
au 29 mai 2026



**Luca de Meo**  
Directeur général



**Francesca Bellettini**  
Présidente-Directrice générale  
de Gucci



**Cédric Charbit**  
Directeur général  
de Saint Laurent



**Pierre Houllès**  
Directeur Digital, AI & IT



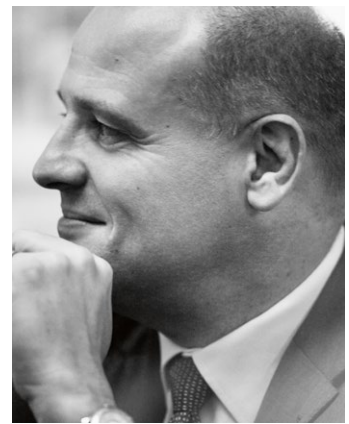
**Béatrice Lazat**  
Directrice des ressources  
humaines



**Laurent Claquin**  
Chief Brand Officer



**Marie-Claire Daveu**  
Directrice du développement durable et des affaires institutionnelles



**Jean-Marc Duplaix**  
Chief Operating Officer & Chief Executive Officer de Kering Jewelry



**Stéphane Noël**  
Directeur Industriel



**Armelle Poulou**  
Directrice financière



**Roberto Vedovotto**  
Président-Directeur général de Kering Eyewear

# L'action Kering

La capitalisation boursière de Kering est de 37,1 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

## Fiche signalétique

Place de cotation	Euronext Paris
Lieu d'échange	Eurolist compartiment A
Date d'introduction	25 octobre 1988 (sur le Second Marché)
Principaux indices	CAC 40 (depuis le 9 février 1995) CAC 40 ESG (depuis le 22 mars 2021)
Nombre d'actions	123 420 778 au 31 décembre 2025
Codes	ISIN : FR 0000121485 Reuters : PRTP.PA Bloomberg : KER:FP

## Données boursières

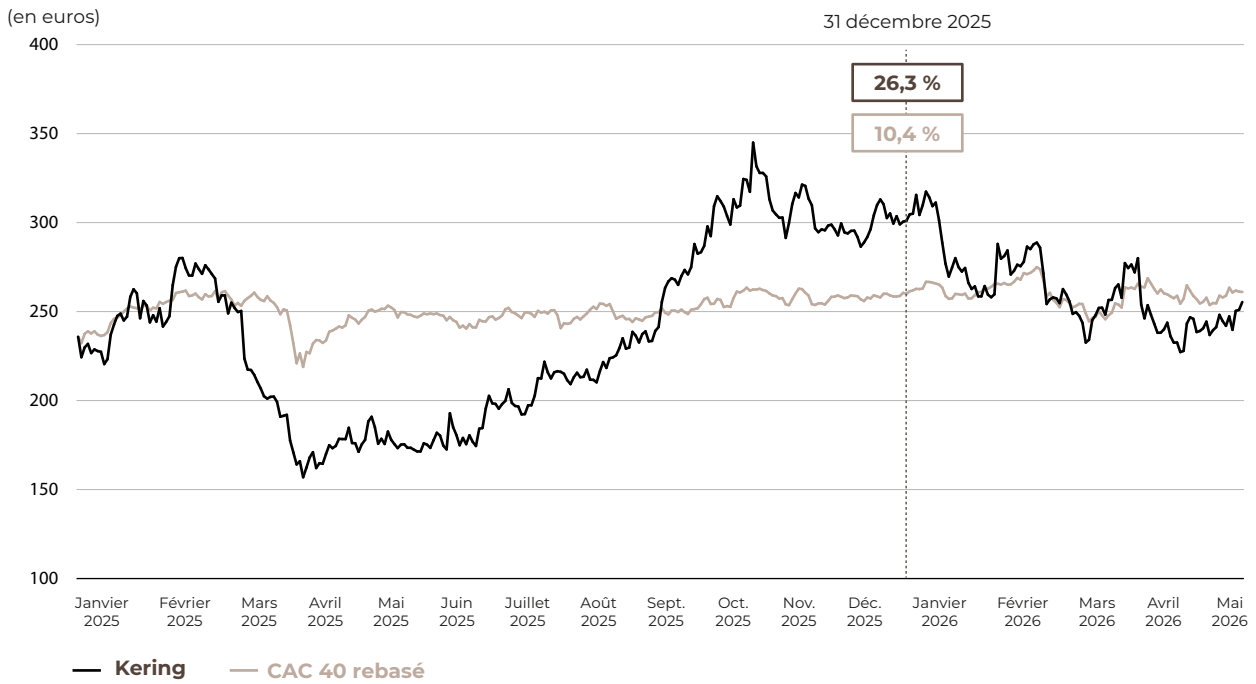
	2025	2024	2023
Cours <sup>1</sup> le + haut (en euros)	345,0	434,5	600,0
Cours <sup>1</sup> le + bas (en euros)	156,9	208,5	382,0
Cours <sup>1</sup> au 31 décembre (en euros)	301,0	238,5	399,0
<b>Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)</b>	<b>37 150</b>	<b>29 405</b>	<b>49 245</b>
Volume moyen quotidien (en nombre de titres)	354 570	286 845	203 287
<b>Nombre d'actions au 31 décembre</b>	<b>123 420 778</b>	<b>123 420 778</b>	<b>123 420 778</b>

1 — Cours de clôture.

Source : Euronext.

## Performance de l'action Kering

Évolution du cours de Kering du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 29 mai 2026.



Source : Euronext.

# Le capital

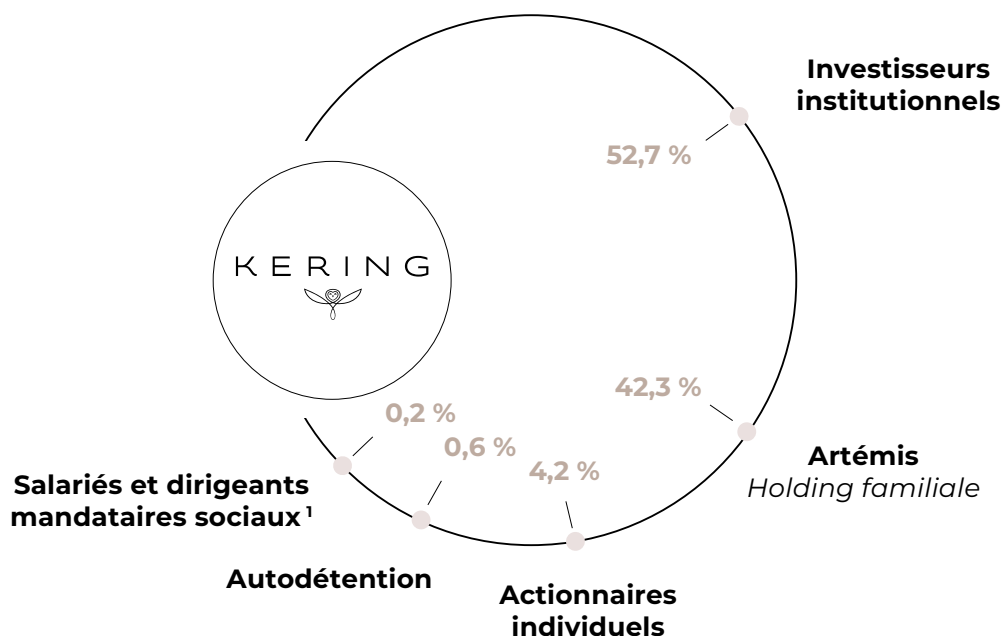
Le capital social de Kering au 31 décembre 2025 est constitué de 123 420 778 actions, d'une valeur nominale de 4 euros.

Au 31 décembre 2025, les actionnaires individuels détiennent 4,2 % du capital du Groupe. Les investisseurs institutionnels représentent 52,7 % du capital, dont 6 % détenus par des gestions françaises et 46,6 % par des gestions internationales.

Au sein de ces investisseurs institutionnels internationaux, les actionnaires nord-américains détiennent 25,6 % du capital et les actionnaires britanniques 9,1 % du capital. L'Europe continentale (hors France) représente 5,8 % du capital, dont notamment la Suisse (1,7 %) et la Norvège (0,7 %). Les actionnaires de la région Asie-Pacifique représentent 1,3 % du capital.

## Répartition du capital au 31 décembre 2025

(chiffres arrondis)



<sup>1</sup> — Identification actionnaires au 31 décembre 2025.

# Le dividende

**L'Assemblée générale du 28 mai 2026 a approuvé la distribution d'un dividende de 4,00 € par action au titre de l'exercice 2025. Ce dividende est composé d'un dividende ordinaire de 3,00 € ainsi que d'un dividende exceptionnel de 1,00 € lié à la cession de Kering Beauté à L'Oréal.** Un acompte sur dividende de 1,25 € par action au titre de cet exercice a été mis en paiement le 15 janvier 2026. Le solde du dividende ordinaire de l'exercice 2025 de 1,75 € et le dividende exceptionnel seront mis en paiement le 4 juin 2026.

Pour percevoir le dividende, il faut être détenteur d'au moins une action Kering la veille au soir de la date de versement (arrêté des positions). Le dividende est versé automatiquement, sans démarche spécifique de la part des actionnaires.

## Calendrier du solde de dividende :

### 2 juin 2026 (matin) :

détachement du coupon

### 3 juin 2026 (soir) :

arrêté des positions

### 4 juin 2026 :

mise en paiement

#### — Actionnaire au nominatif administré ou au porteur,

c'est votre intermédiaire financier qui crédite directement votre compte en fonction du nombre d'actions que vous détenez.

#### — Actionnaire au nominatif pur, Société Générale Securities

Services procède à un virement sur votre compte bancaire le jour même de la date de mise en paiement du dividende.

# Modalités de détention

Les actions Kering peuvent être détenues selon trois modes : au nominatif pur, au nominatif administré ou au porteur.

---

## Les modes de détention

### Nominatif pur

Vous êtes connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un compte nominatif chez Société Générale Securities Services, qui en assure la gestion.

### Nominatif administré

Vous êtes connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un registre auprès de Société Générale Securities Services, mais c'est votre intermédiaire financier qui assure la gestion du compte et reste votre interlocuteur.

### Au porteur

Vous n'êtes pas connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un compte-titres, tenu par votre intermédiaire financier qui assure la gestion du compte et reste votre interlocuteur.

---

## Quels sont les avantages du nominatif ?

### Une information personnalisée

Réception automatique de la Lettre aux actionnaires (éditée deux fois par an), de la convocation à l'Assemblée générale (sauf en cas d'abonnement à l'e-convocation) et de toute information concernant les opérations sur titres.

### Un droit de vote double

est attribué à chaque action détenue au nominatif depuis au moins deux ans.

### Accès facilité à l'Assemblée générale

Aucune formalité préalable attestant de l'enregistrement des titres sur un compte-titres et envoi de la carte d'admission sur demande.

### Une action suffit

pour ouvrir un compte-titres au nominatif.

## Quels sont les avantages du nominatif pur ?

### La gratuité de la gestion

Les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droits de garde ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres :

- conversion des titres au porteur, transfert de titres,
- traitement des dossiers juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
- traitement des opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
- paiement des dividendes.

**La garantie d'une information personnalisée** avec un accès direct à Société Générale Securities Services :

- avis de convocation, formulaire unique de demande de carte d'admission/procuration/vote par correspondance et documents d'information légale,
- information téléphonique sur la gestion des titres, la fiscalité des valeurs mobilières, l'organisation des Assemblées générales. Les opérateurs du Centre de relation clients Nomilia de Société Générale Securities Services sont disponibles pour répondre à l'ensemble des questions relatives aux comptes des actionnaires au nominatif du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (heure de Paris) au 02 51 85 67 89 et un serveur vocal interactif est accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

### Un site internet dédié

à la gestion de votre compte :

**<https://sharinbox.societegenerale.com>**.

Il vous offre les fonctionnalités suivantes :

- un accès à vos données personnelles,
- une consultation détaillée et valorisée de vos avoirs,
- des informations ponctuelles de l'émetteur,
- un espace « Documentation en ligne »,
- un espace « Vos relevés »,
- la possibilité d'effectuer en ligne des achats ou des ventes d'actions,
- le suivi de vos opérations en cours,
- la possibilité de recevoir par courriel votre convocation aux Assemblées générales (e-convocation),
- la possibilité de voter avant l'Assemblée générale ou de demander une carte d'admission,
- la possibilité de demander en ligne la dispense d'acompte d'impôt sur le revenu.

## Comment inscrire mes titres au nominatif pur ?

Il suffit que vous adressiez à votre intermédiaire financier le formulaire de transfert de vos titres, téléchargeable sur [www.kering.com](http://www.kering.com) > rubrique Finance > Être actionnaire. Le formulaire peut aussi vous être envoyé sur simple demande auprès de Société Générale Securities Services ou du Service Actionnaires de Kering. Votre intermédiaire financier se mettra alors directement en contact avec Société Générale Securities Services pour livrer les actions correspondantes et nous communiquer vos coordonnées.

### VOTRE INTERLOCUTEUR

Société Générale Securities Services  
SGSS/SBO/ISS/CLI  
32, rue du Champ de Tir – CS 30812  
44308 Nantes Cedex 3 – France  
Tél. : 02 51 85 67 89  
(du lundi au vendredi,  
de 9h00 à 18h00)

## Synthèse des caractéristiques des différents modes de détention

	Actionnaires au nominatif		Actionnaires au porteur
	Pur	Administré	
<b>Qui tient mon compte-titres ?</b>	Société Générale Securities Services assure la gestion de votre compte-titres pour le compte de Kering	Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres et transmet à Société Générale Securities Services les informations relatives à vos actions	Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres
<b>À qui dois-je adresser mes ordres d'achat ou de vente ?</b>	Société Générale Securities Services	Votre intermédiaire financier	
<b>Quels sont les frais de garde et de gestion ?</b>	Gratuits	Variables selon les tarifs de votre intermédiaire financier	
<b>Et pour ma déclaration fiscale annuelle ?</b>	Société Générale Securities Services vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant les opérations intervenues sur vos actions Kering dans l'année écoulée	Votre intermédiaire financier vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) consolidant toutes les opérations de votre compte-titres	
<b>Puis-je inscrire mes titres dans un PEA ?</b>	Non	Oui	Oui
<b>Comment suis-je convoqué à l'Assemblée générale ?</b>	L'ensemble des documents nécessaires pour participer à l'Assemblée générale vous est envoyé automatiquement, sous forme papier ou sous forme électronique si vous optez pour l'e-convocation		Vous n'êtes pas convoqué automatiquement et devez vous informer de la date de l'Assemblée générale par les moyens publics
<b>Que dois-je présenter pour être admis à l'Assemblée générale ?</b>	Votre carte d'admission ou votre pièce d'identité		Votre carte d'admission ou l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier et votre pièce d'identité
<b>Quels sont mes droits de vote à l'Assemblée générale ?</b>	Un droit de vote double est attribué à chaque action détenue au nominatif depuis deux ans au moins		Une voix par action
<b>Comment recevoir les documents relatifs à mes actions ?</b>	Ils vous sont envoyés automatiquement par Société Générale Securities Services		Ils vous sont envoyés automatiquement par votre intermédiaire financier, teneur de compte

# Ordres de bourse

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour acheter et vendre des actions Kering.

## Comment acheter et vendre des actions Kering ?

En tant que particulier, vous n'êtes pas habilité à intervenir sur le marché. Il est donc nécessaire de transmettre vos ordres à un intermédiaire financier.

### À qui s'adresser ?

#### Actionnaire au nominatif pur

Kering a mandaté Société Générale Securities Services pour assurer la gestion des titres au nominatif pur de ses actionnaires. Vos ordres sont donc à transmettre à Société Générale Securities Services via le site internet dédié ou en contactant le Centre de relation clients Nomilia (voir page 14).

#### Actionnaire au nominatif administré ou au porteur

Adressez-vous à votre intermédiaire financier, qui se chargera de l'exécution de l'ordre, de la tenue de votre compte et de l'envoi d'un avis d'opéré stipulant l'exécution de l'ordre de bourse.

## Comment passer un ordre ?

Tout ordre transmis devra comporter :

- **le sens de l'opération** : achat ou vente,
- **le code ISIN de Kering** : FR 0000121485,
- **la quantité de titres à négocier**,
- **le type d'ordre** (qui fixe les conditions de prix),
- **la validité de l'ordre** (qui détermine sa durée maximum de présentation au marché).
  - « Jour » : l'ordre ne peut être exécuté que pendant la journée en cours.
  - « Mois » : l'ordre restera présent sur le marché jusqu'à la fin du mois calendaire considéré au cours duquel il a été reçu.
  - « À date déterminée » : sauf exécution ou annulation par le titulaire du compte, l'ordre restera présent sur le marché jusqu'au jour indiqué ou au jour de bourse précédent, si la date indiquée n'est pas un jour d'ouverture de la bourse. La validité de l'ordre à date déterminée ne peut être supérieure à deux mois calendaires.

En l'absence de précision, tout ordre sera enregistré comme « Mois ».

## Les principaux types d'ordre

	Descriptif	Avantage	Inconvénient
<b>L'ordre à cours limité</b>	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres avec une condition de prix. À l'achat, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est inférieur ou égal au prix fixé. À la vente, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est supérieur ou égal au prix fixé.	Maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.	L'exécution peut être partielle.
<b>L'ordre à la meilleure limite</b>	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres au meilleur prix lors de sa transmission sur le marché, sans limite. Une fois le prix fixé, l'ordre devient un ordre à cours limité sur cette valeur, à l'achat comme à la vente.	Obtention du meilleur prix.	L'exécution peut être partielle. Pas de maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.
<b>L'ordre au marché</b>	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres sans limite de prix.	Exécution totale car prioritaire.	Pas de maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.

# Fiscalité

Ces informations vous sont fournies à titre indicatif et ne se substituent pas à un examen de chaque situation particulière. Il vous appartient de vous informer auprès de votre conseiller habituel sur le traitement fiscal et social de vos actions.

---

## Fiscalité en vigueur applicable aux dividendes mis en paiement en 2026

### **Dividendes perçus par une personne physique résidente fiscale de France (hors PEA)**

Lors de leur versement, les dividendes sont soumis :

- **au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL)** au taux de 12,8 %, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu ; et
- **aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.**

Les personnes dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 € (célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées de cet acompte. Les demandes de dispense doivent être adressées avant le 30 novembre de l'année précédant celle de la perception des revenus à Société Générale Securities Services (ou à l'intermédiaire financier en cas de détention au porteur). Cette demande peut être faite en ligne via le site *Sharinbox*.

Lors de la déclaration des revenus 2025, les dividendes sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le PFNL est imputé sur l'impôt dû. L'alignement du taux du PFNL sur celui du PFU revient ainsi en pratique à s'acquitter de l'imposition à la source, sauf en cas d'option pour le barème progressif.

### **Dividendes perçus par une personne physique non résidente fiscale de France**

Lors de leur versement, les dividendes sont soumis à une retenue à la source de 12,8 %. Toutefois, en cas de versement dans un état ou territoire non coopératif (ETNC), cette retenue à la source est portée à 75 %.

La retenue à la source est susceptible d'être réduite ou éliminée en application d'une convention fiscale signée par la France<sup>1</sup>. Les conditions de fond et de forme pour bénéficier d'une telle réduction ou élimination devront être vérifiées pour chaque situation.

<sup>1</sup>— à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les dividendes payés à des résidents fiscaux de pays ayant signé avec la France une convention fiscale prévoyant une absence ou une exonération de retenue à la source sur dividendes (i.e. au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Finlande, Koweït, Liban, Oman et Qatar) seront automatiquement soumis à la retenue à la source de droit interne.

Le bénéficiaire pourra en obtenir le remboursement s'il démontre qu'il remplit les conditions requises par la convention applicable pour bénéficier de l'absence ou de l'exonération de retenue à la source.

---

## Fiscalité en vigueur applicable aux plus-values de cession des actions réalisées en 2026

### **Pour une personne physique résidente fiscale de France (hors PEA)**

La plus-value de cession se calcule au moment de la vente des actions. Elle correspond à la différence entre leur prix de vente et leur prix d'achat, multipliée par le nombre d'actions vendues.

Les plus-values sont soumises :

— **au PFU de 12,8%** ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; et **aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%**.

Les prélèvements sociaux de 17,2% ne sont pas déductibles du revenu imposable soumis au PFU.

### **Pour une personne physique non résidente fiscale de France**

En principe, les plus-values réalisées par des non résidents ne sont pas soumises à l'impôt en France. Toutefois, lorsque le cédant est domicilié dans un ETNC, ces plus-values sont imposées au taux forfaitaire de 75%.

### **Option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu**

Les contribuables français qui perçoivent des revenus de capitaux mobiliers ou réalisent des plus-values entrant dans le champ d'application du PFU peuvent, sur option expresse et irrévocable, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus. Toutefois, les contribuables qui n'ont pas opté pour l'imposition au barème peuvent également choisir l'option en formulant une demande à leur service ou depuis leur espace sécurisé sur <https://www.impots.gouv.fr>.

Cette option ouvre droit à un abattement de 40% sur le montant brut des dividendes perçus.

Par ailleurs, la contribution sociale généralisée (CSG), incluse dans les prélèvements sociaux de 17,2% dus sur les plus-values de cession d'actions soumises sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu, est déductible à hauteur de 6,8% du revenu global imposable l'année de son paiement.

# Assemblée générale

Cet événement annuel constitue une occasion unique de s'informer des résultats et de participer aux décisions importantes du Groupe.



L'Assemblée générale se tient avec la présence physique des actionnaires

## Qui peut participer ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, a le droit d'assister à l'Assemblée générale (dès lors que vous détenez au moins une action, au plus tard le deuxième jour ouvré avant l'Assemblée générale).

Seuls les actionnaires munis d'une carte d'admission ou d'une attestation de participation accompagnée d'une pièce d'identité sont admis à l'Assemblée générale.

## Comment y assister ?

Pour assister personnellement à l'Assemblée générale, vous faire représenter ou voter, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

- Si vous êtes **actionnaire au nominatif** : vos titres doivent être inscrits en compte nominatif au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.
- Si vous êtes **actionnaire au porteur** : vous devez faire établir, par l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de vos actions au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

### Si vous ne pouvez pas vous déplacer

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent participer à distance en donnant procuration, en votant par correspondance ou en votant par internet (plateforme VOTACCESS).

L'Assemblée générale est retransmise en direct et en différé sur le site internet, [www.kering.com](http://www.kering.com).

### Vous n'avez pas reçu votre carte d'admission à temps pour l'Assemblée générale ?

**Actionnaire au nominatif** : présentez simplement votre pièce d'identité.

**Actionnaire au porteur** : présentez votre pièce d'identité et l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

## Les démarches pour participer à l'Assemblée générale, donner procuration ou voter par correspondance

	Par voie postale	Par internet (plateforme VOTACCESS)
<b>Actionnaire au nominatif</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 — Complétez le formulaire unique joint à la brochure de convocation (pour obtenir une carte d'admission, voter ou donner pouvoir).</li> <li>2 — Datez et signez en bas du formulaire.</li> <li>3 — Renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe T fournie par Société Générale Securities Services.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4 — Rendez-vous sur <a href="https://sharinbox.societegenerale.com">https://sharinbox.societegenerale.com</a>  <b>En cas de première connexion</b>, activez votre compte Sharinbox by SG Markets en renseignant le code d'accès et le mot de passe transmis par Société Générale Securities Services. Vous devrez également définir les modalités de votre seconde authentification de sécurité, en suivant la procédure indiquée à l'écran.  <b>Si vous avez déjà activé votre compte Sharinbox by SG Markets</b>, connectez-vous en renseignant l'e-mail de connexion que vous avez défini lors de l'activation de votre compte et votre mot de passe, puis procédez à votre seconde authentification de sécurité selon la modalité que vous aurez choisie lors de l'activation de votre compte.</li> <li>5 — Vous accédez ainsi à la plateforme VOTACCESS.</li> <li>6 — Suivez les instructions pour imprimer votre carte d'admission, voter ou donner pouvoir.</li> </ol>
<b>Actionnaire au porteur</b>	<p><b>Si votre intermédiaire financier a adhéré à VOTACCESS :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 — Connectez-vous sur le portail de votre intermédiaire avec vos codes d'accès habituels.</li> <li>2 — Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Kering.</li> <li>3 — Suivez les instructions afin d'accéder à la plateforme.</li> </ol> <p><b>Si votre intermédiaire financier n'a pas adhéré à VOTACCESS :</b></p>	<p><b>Demander une carte d'admission</b>            Votre demande doit être adressée à l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering. Celui-ci doit transmettre une attestation de participation à Société Générale Securities Services et demander qu'une carte vous soit adressée.</p> <p><b>Voter par procuration ou par correspondance</b>            Vous devez demander le formulaire unique de procuration/vote par correspondance à l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering et le lui renvoyer complété ; celui-ci le transmettra à Société Générale Securities Services, accompagné de l'attestation de participation.</p>

**En cas de question,** les actionnaires peuvent contacter le Centre de relation clients Nomilia de Société Générale Securities Services disponible du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 (heure de Paris) au numéro de téléphone suivant : 02 51 85 67 89.

### Conformément à la réglementation en vigueur

- Si vous cochez plusieurs modalités de participation sur votre formulaire, vos instructions seront invalides et ne pourront être prises en compte.
- Si vous avez déjà exprimé votre vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée générale, vous ne pourrez plus choisir un autre mode de participation.



## Opter pour l'e-convocation

Kering propose à ses actionnaires au nominatif d'être e-convoqués, c'est-à-dire de recevoir leur dossier de convocation aux Assemblées générales par courriel.

Choisir l'e-convocation, c'est choisir une modalité de convocation simple, rapide, sécurisée et économique. Vous contribuez ainsi à préserver l'environnement par la réduction de notre impact carbone en évitant l'impression et l'envoi de dossiers de convocation papier par voie postale.

Pour opter pour l'e-convocation à compter des Assemblées générales postérieures à celle du 28 mai 2026, il vous suffit de vous connecter directement à la rubrique « Mes e-services » du site actionnaire : <https://sharinbox.societegenerale.com>.

# Nos publications

Tout au long de l'année, Kering met à votre disposition de nombreuses publications vous permettant de suivre les résultats financiers du Groupe, ainsi que ses engagements, sa stratégie et son actualité.

---

## Publication institutionnelle



Document  
d'enregistrement  
universel

---

## Publications actionnaires

Guide  
de l'actionnaire



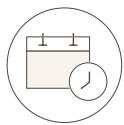
Lettres  
aux actionnaires

Pour recevoir directement la lettre aux actionnaires dans votre boîte mail, vous pouvez directement en faire la demande auprès de : [actionnaire@kering.com](mailto:actionnaire@kering.com)

---

## Un espace dédié [www.kering.com](http://www.kering.com)

La rubrique Finance du site internet [www.kering.com](http://www.kering.com) rassemble l'ensemble des informations et publications susceptibles de vous intéresser, telles que l'évolution du cours de l'action, les communiqués de presse, les principaux documents légaux et, enfin, les démarches liées à la gestion de vos actions. Vous avez la possibilité de vous abonner aux alertes Presse et/ou Finance pour suivre en temps réel l'actualité du Groupe.



# Agenda 2026

**4 juin 2026**

Mise en paiement

**28 juillet 2026  
(après bourse)**

Résultats du premier semestre

**octobre 2026**

Chiffre d'affaires  
du troisième trimestre

# Contacts

---

Pour toute demande concernant la gestion de vos comptes au nominatif pur<sup>1</sup>, Société Générale Securities Services est votre interlocuteur unique.

## Société Générale Securities Services

SGSS/SBO/ISS

32, rue du Champ de Tir - CS 30812  
44308 Nantes Cedex 3 – France

Tél. : 02 51 85 67 89

(du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00)

Pour toute autre question, vous pouvez contacter :

## Kering Service Relations Actionnaires

40, rue de Sèvres  
75007 Paris

Tél. : 01 45 64 65 64

E-mail : [actionnaire@kering.com](mailto:actionnaire@kering.com)

**Kering** — Société anonyme au capital de 496 283 112 euros

Siège social : 40, rue de Sèvres – 75007 Paris, France

552 075 020 RCS Paris

Tél. : 01 45 64 61 00

[www.kering.com](http://www.kering.com)

<sup>1</sup> — Si vous êtes actionnaire au nominatif administré, l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte reste votre interlocuteur.

---

Réalisation : Ruban Blanc.

Crédits photos : © Sophie Alyz pour Kering, Carole Bellaïche, Marthe Lemelle, Benoît Peverelli, Miguel Sandinha, Eric Sander.

Ce guide de l'actionnaire est publié par la Direction de la Communication financière de Kering.  
Document achevé de rédiger le 29 mai 2026.

K E R I N G

CREATIVITY IS OUR LEGACY

